



## RÉUNION DU 21 JUIN 2022

### ÉVOLUTION DES PÉRIMÈTRES DE NOTATION FRET SNCF

**La direction a souhaité rencontrer les organisations syndicales afin de définir un nouveau périmètre pour l'exercice de notation 2023/2024.**

**La direction annonce qu'à travers cette évolution, elle souhaite simplifier en ne créant qu'une commission au niveau national.**

Situation actuelle : 11 commissions :

- 3 commissions exécution.
- 2 commissions traction.
- 5 commissions maîtrise
- 1 commission cadre.

Situation proposée :

- La direction souhaite passer de 3 commissions (groupe 132) à une seule au niveau national, avec un total de qualif (B et C), pour un effectif de 1026 agents, avec 15 délégués de commission.
- Sur le groupe 133 (TA 367/TB 970), soit un total de 1329 agents, la direction envisage de regrouper en une seule commission de notation avec 16 délégués.
- Sur les qualifications D (710 agents) et E (418 agents), soit un total de 1222 agents, la direction envisage une seule commission reprenant le total des agents.
- Sur les qualifications F (561 agents), G (260 agents) et H (158 agents), pour un total de 985 agents, la situation reste inchangée avec 13 délégués de commission, mais qui bénéficieront du doublement du crédit d'heure.

Après des débats sur le nombre d'heures proposées par la direction, de « 60h à 75h », la CGT a demandé à la direction de doubler le nombre d'heures à 120h par délégué, de laisser le nombre de délégués existants pour les prochaines notations et de faire un « REX » après l'exercice de notation.

Après une demande d'interruption de séance de la part de la Direction, elle propose de passer de 75h à 120h par délégué, mais ne répond pas aux revendications de laisser le nombre de délégués comme pour l'exercice de notation précédent et de respecter à la lettre le GRH 0268.

Au total, 59 délégués de commission seront répartis sur l'ensemble du territoire.

Au regard des annonces de la direction, les prochaines notations ne pourront se tenir dans la sérénité.

